

Compte rendu du conseil municipal du 25 septembre 2017

Personnes présentes :

Michael CONCHON, Sébastien GOGNIAT, Raymond MONTAGNE, Jacky PERRET, Daniel BELIN, Georges LACOUR, François FUCHET, Jean-Luc LESAVRE, Laurent NIGAUD, Brigitte DUBOIS, Nicole COUSIN, Cécile DIAS.

Personnes excusées :

Philippe WATTEAU a donné pouvoir à Nicole COUSIN.
Valérie PASCUAL a donné pouvoir à Daniel BELIN.

Absent :

Eric JURY.

Secrétaire de séance : François FUCHET.

A l'ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du 5 juillet 2017**
- **Personnel communal**
- **Rentrée scolaire**
- **Débat national pour la lutte contre la fracture territoriale**
- **Formation des élus**
- **Tarifs des salles communales et des concessions du cimetière**
- **Urbanisme**
- **Suivi des travaux**
- **Questions diverses**

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 05 juillet 2017

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu est approuvé.

2. Personnel communal

Avancement de grade à partir du 1^{er} octobre 2017 pour trois agents municipaux : le conseil valide ces changements.

Roberte MALATY sollicite une mise en disponibilité à compter du 1^{er} janvier 2018 pour 24 mois, Marie Hélène ATTADEMO assurera le remplacement.

Ces deux modifications seront soumises à l'avis du centre de gestion.

3. Rentrée scolaire.

La rentrée scolaire 2017 s'est déroulée dans de bonnes conditions. L'accueil dans le nouveau bloc scolaire a été réussi. L'ouverture d'une troisième classe de primaire est effective. La mobilisation des parents d'élèves soutenus par la municipalité a eu raison des réticences de l'inspection d'académie.

4. Débat national pour la lutte contre la fracture territoriale

Le conseil général lance un débat sur le sujet de la fracture entre les territoires. Le conseil municipal échange sur les 4 questions suivantes :

- Depuis 10 ans diriez-vous que les fractures entre les territoires ont eu tendance à se réduire ou à s'accroître ?
- L'allègement des normes qui s'imposent aux collectivités pourrait permettre de dégager des économies, avez-vous des propositions ?
- Les projets d'investissements sont souvent complexes à mettre en œuvre pour les collectivités qui ne disposent pas de ressources suffisantes en termes d'ingénierie. Pouvez-vous préciser de quel type de soutien vous auriez besoin ?
- Les innovations et expérimentations se multiplient dans tout le territoire. Elles ne sont pas toujours connues, pouvez-vous citer un ou plusieurs exemples qui mériteraient d'être mis en valeur ?

5. Formation des élus

L'association des maires de Saône-et-Loire informe le conseil municipal des possibilités offertes pour la formation des élus. Une plaquette est diffusée précisant les coûts de formation, les possibilités de prise en charge et des dates de sessions sur l'année 2017. Le programme 2018 sera diffusé prochainement. Un budget est envisagé pour le BP2018.

6. Tarifs des salles communales et des concessions du cimetière

Le conseil municipal prend la décision de ne pas changer le tarif de location des salles municipales.

Voir tableau joint en annexe.

Pour ce qui est des concessions du cimetière, les nouveaux tarifs 2018 sont :

- Columbarium, durée 15 ans : **120 €**
- Concession, durée 15 ans : **120 €**
- Concession, durée 30 ans : **210 €**
- Cave urne, durée 15 ans : **65 €**
- Cave urne, durée 30 ans : **105 €**

7. Travaux

- Les travaux dans les écoles sont en cours de finition.
- La réhabilitation de l'ancienne école : les travaux pour la création de 4 logements sont commencés
- Des difficultés sont rencontrées dans la gestion du chantier de voirie (Entreprise GUINOT) – La circulation au carrefour des écoles est perturbée inutilement.

8. Urbanisme

Dépôt de déclaration préalable de travaux :

- Jean-Marc ALEVEQUE : piscine
- Bernard TRIGALLET : agrandissement véranda
- Commune de ST FIRMIN : abri de jardin à la micro-crèche

Dépôt de certificat d'urbanisme :

- Notaire Vincent BIZOLLON : vente parcelle B 1375
- Gérard CLEMENT : agrandissement ouverture/ modification de façades

Dépôt de permis de construire :

- Nathalie BERTHIER : construction d'une maison individuelle, chemin de la Beaujarde.

9. Questions diverses

- **Accueil des enfants au centre de loisirs de Saint Sernin du Bois (Mercredi et petites vacances 2017/2018)**

Monsieur le Maire expose la convention régissant les modalités de fonctionnement et d'accueil des enfants de SAINT FIRMIN au centre de loisirs municipal de SAINT SERNIN DU BOIS les mercredis après-midi et durant les petites vacances de l'année scolaire 2017/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Ne valide pas l'inscription des enfants de SAINT FIRMIN au centre de loisirs de SAINT SERNIN DU BOIS les mercredis après-midi et en **exclut** toute prise en charge financière,

Valide que le remboursement du reste à charge subi par la commune de SAINT SERNIN DU BOIS pour les enfants domiciliés à SAINT FIRMIN fréquentant le centre de loisirs durant les petites vacances de l'année scolaire 2017/2018 ne sera dû que pour les enfants inscrits préalablement à la mairie de SAINT FIRMIN,

- **Convention relative à la répartition des charges scolaires entre les communes de Saint Sernin du Bois et Saint Firmin – année scolaire 2017-2018**

Le coût annuel par élève accueilli à Saint Sernin du Bois s'élève à **53,50€**.

Monsieur le Maire rappelle que cette participation ne pourra être demandée que si un avis favorable de ST FIRMIN est accordé pour la scolarité de l'enfant à SAINT SERNIN DU BOIS. De plus, la réciprocité s'appliquera pour un enfant de SAINT SERNIN DU BOIS scolarisé à SAINT FIRMIN

- **Don de Monsieur Georges LACOUR**

Monsieur le Maire rappelle l'attribution des subventions allouées aux associations communales lors du vote du budget primitif 2017 soit :

Syndicat d'initiative LE CREUSOT	250 €
Le Sou des écoles	600 €
Comité des fêtes (fleurissement + illuminations)	240 €
Comité des fêtes (fête des Gouères)	500 €
La Tablée des écoliers	770 €
Coopérative scolaire pour classe découverte du 22 au 24 mai 2017 classe CP CE1 CE2 Mme JOLY Florence	500 €
RCFSB pour école de rugby	300 €
RCFSB - participation au TAP de sept 2016 à juin 2017	150 €
Délégation départementale de l'Education Nationale	40 €
Creusot cyclisme pour course du 28 mai 2017	500 €
Les Bandalous	300 €
TOTAL subventions 2017	4 150 €

Il propose de verser à la commune un don compensant en partie les subventions allouées aux associations. Le conseil municipal approuve cette proposition et accepte ainsi le don de 2 662 €. Cette somme provient de l'écart de rémunération imposé par la loi depuis 2016 et dérogé depuis le 1^{er} juillet 2017 par le conseil municipal sur demande du Maire.

- **Don du Groupement de la Retraite Sportive du Creusot**

Suite à la mise à disposition gratuite de la salle André Blondeau mercredi 20 septembre 2017 au profit du Groupement de la Retraite Sportive du Creusot pour l'organisation d'un après-midi récréatif, la mairie a reçu de leur part un don de 87 €.

- **Rythmes scolaires**

La nouvelle organisation des rythmes scolaires depuis septembre 2017 amène le retour de la semaine d'école à 4 jours (disparition des TAP).

A la demande des parents, la municipalité a mis en place une garderie périscolaire le mercredi matin comprenant quatre volets :

- Une garderie de 7h30 à 8h30,
- Le maintien du ramassage scolaire avec le taxi,
- Des activités inspirées des nouvelles activités pédagogiques de 8h45 à 11h45,
- Une surveillance des enfants de 11h45 à 12h15.

Dans tous les cas, les inscriptions préalables sont obligatoires et la présence des enfants inscrits de 8h45 à 11h45 est requise.

Pour laisser aux familles le temps de s'organiser, la municipalité n'avait pas fixé de tarif pour ces activités du mercredi matin tout en indiquant cette éventualité dans la fiche d'inscription.

Pour tenir compte des frais engagés, le conseil municipal propose d'appliquer à compter de la rentrée des vacances de la Toussaint 2017, un tarif forfaitaire de **4 € par enfant** pour l'ensemble des services proposés le mercredi matin : garderie, transport scolaire et activités.

Cette mesure s'appliquera à compter du mercredi 8 novembre 2017.

- **Ramassage scolaire**

La commune exerce la compétence des transports scolaires pour les élèves des classes maternelles et élémentaires en tant qu'organisateur de second rang après la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Le transporteur (EURL LOUIZÉ) demande le réajustement du tarif journalier à compter du 1er janvier 2018. Le conseil municipal accepte cette demande et valide l'avenant au marché de service de transports scolaires signé avec l'EURL LOUIZÉ selon le montant actualisé ci-après :

Prix journalier TTC initial = **39,91 €**

Prix journalier actualisé TTC au 1er janvier 2018 = **71,60 €**

Fin de la séance à 22h00

ANNEXE

Tarifs de location 2018 SAINT FIRMIN

SALLE ANDRE BLONDEAU				
	COMMUNE		EXTERIEUR	
	Caution : 500 €			
	En sus : lave vaisselle 40 € (gratuité pour les associations de la commune), consommation électrique 0,10 € /Kwh			
REPAS	une journée caution 500 €	deux journées caution 500€	une journée caution 500€	deux journées caution 500€
Moins de 75 personnes	250 €	350 €	350 €	450 €
76 à 150 personnes	300 €	450 €	400 €	550 €
Plus de 150 personnes	400 €	550 €	550 €	700 €
AUTRE LOCATION				
Loto	150 €		250 €	
Concours	100 €		200 €	
	gratuité a partir du 3ème concours organisée dans une même saison par une association affiliée à une fédération			
Vin d'honneur particulier	122 €		222 €	
Thé dansant / bal	122 €		289 €	
Fêtes des écoles	Gratuit		222 €	
Exposition à but Artistique	Gratuit		Gratuit	
Divers	128 €		251 €	
SALLE DU TEMPS LIBRE - 40 personnes				
	COMMUNE	Caution 500 €	EXTERIEUR	Caution 500 €
Vin d'honneur	67 €		117 €	
Concours	89 €		117 €	
Réunion société	Gratuit		89 €	
Fête des enfants	Gratuit		119 €	
SALLE DE LA CANTINE - 54 personnes				
	COMMUNE		EXTERIEUR	
	Vaisselle et lave-vaisselle inclus. Frais de casse < = 5 € gratuits.		Vaisselle 35 € en sus Lave-vaisselle inclus.	
	Caution : 500 €. 50 % de la caution sera retenue en cas de tapage nocturne et intervention de la gendarmerie			
	une journée	deux journées	une journée	deux journées
Repas	200 €	300 €	225 €	350 €
Vin d'honneur	70 €			

COMMUNE = contribuables et associations de ST FIRMIN

EXTERIEUR = non contribuables à ST FIRMIN et associations hors ST FIRMIN.

Sonorisation de la salle André Blondeau = gratuité pour COMMUNE; 80 € pour EXTERIEUR.

Gratuité du lave-vaisselle aux associations de la commune.

Gratuité de la salle André Blondeau aux associations de la commune pour leur 1ère manifestation annuelle

hors frais annexes (EDF et objets cassés).

Gratuité des frais de casse de la vaisselle cantine aux habitants de la commune jusqu'à 5 € inclus.